ÉCOLE SAINT-JEAN-BOSCO

71, Saint-Jean-Bosco, Gatineau, QC, J8Y 3G5 – Tél: 819-777-8662 Téléc.: 819-777-1594

Conseil d'établissement du 11 octobre 2011

1. Présences et vérification du quorum (art. 61)	Sont présents: Dominique Charest, personnel enseignant Johanne Cassivi, personnel enseignant Pascal Dehoux, parent Tina Renaud Normandeau, personnel de soutien Isabelle Guibord, technicienne éducation spécialisée Jean-Marc Mogé, technicien en service de garde Renée-Anne Ouellet, parent Marcel Pépin, parent Isabelle Delage, parent Pierre Pharand, parent Anick Asselin, représentante EHDAA Céline C.Renaud, directrice Le quorum est atteint à 18 h35	
2. Acceptation de l'ordre du jour CÉ. 11-12-01	CONSIDÉRANT qu'en absence d'un président, Céline C. Renaud directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour; CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; EN CONSÉQUENCE, sur proposition Johanne Cassivi, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11 octobre 2011 au conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco; En y apportant les modifications suivantes : Ajout des points suivants : 13. journée pédagogiques au service de garde 14. voyage à Québec	
3. Adoption du procèsverbal du 13 juin 2011 (art.69) CÉ. 11-12-02	Sur la proposition de Jean-Marc Mogé, le procès verbal de la réunion du 13 juin 2011 est adopté. Résolution adoptée à l'unanimité	
4. Suivi au procès-verbal	Lettre du Comité de parents à la Ville de Gatineau concernant les terrains pour les nouvelles écoles: La réponse de la Ville est très négative.	

5. Questions du public	Aucun public			
6. Courrier reçu	Aucune correspondance.			
7. Règles de régie interne CÉ. 11-12-03	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco, doit établir ses règles de Régie interne;			
	CONSIDÉRANT que le projet, tel que déposé, reconduit les règles en vigueur au cours des dernières années;			
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marcel Pépin, il est résolu à l'unanimité :			
	D'ÉTABLIR les règles de Régie interne du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco 20011-2012, en reconduisant les règles en application l'année dernière, dont une copie est versée en annexe (no 1) au procès-verbal pour en faire partie intégrante.			
	RÉVISÉ LE 11 OCTOBRE 2011.			
8. Élection d'un(e) président(e) d'élection	Madame Renaud a été proposé par l'ensemble du conseil.			
9. Élection : président(e) et vice président CÉ. 11-12-04	CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la CSPO;			
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Isabelle Guibord et Renée-Anne Ouellet, il est résolu à l'unanimité;			
	DE CHOISIR Marcel Pépin au poste de président et Pierre Pharand comme vice-président du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco pour l'année scolaire 2011-2012			
	DE REMERCIER la directrice de l'école, madame Céline C. Renaud, d'avoir présidé le conseil d'établissement jusqu'au choix de notre président;			
	DE MANDATER la directrice de l'école, madame Céline C. Renaud pour qu'elle informe la CSPO du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco pour l'année scolaire 2011-2012;			

10. Calendrier des rencontres (art. 67) CÉ. 11-12-05

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Johanne Cassivi, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2011-2012. Les dates retenues sont les mardis à 18 h 30.

novembre	décembre	février	mars	avril	mai	Juin
8	13	7	27	24	22	12

DE MANDATER Madame la directrice, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2011-2012 de l'école St-Jean-Bosco soit préparée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école, envoyé aux parents et affiché sur le site internet de l'école. De plus, qu'une copie soit envoyée aux commissaires du quartier.

11. Présentation des projets MELS

11.1 Aide aux devoirs **CÉ 11-12-06**

CONSIDÉRANT l'allocation de MELS pour la mise sur pied de l'aide aux devoirs

CONSIDÉRANT la clientèle ciblée CONSIDÉRANT la disponibilité des intervenants IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Charest D'ADOPTER le projet pour l'année 2011-2012

11.2 École en forme et en santé CÉ 11-12-07 11.3 Artiste à l'école CÉ 11-12-08	CONSIDÉRANT L'allocation de MELS CONSIDÉRANT le projet éducatif et le plan de réussite CONSIDÉRANT les frais de location à Fonderie est IL EST PROPOSÉ PAR Tina Renaud D'ADOPTER le projet École en forme et en santé. CONSIDÉRANT L'allocation de MELS CONSIDÉRANT le projet éducatif et le plan de réussite CONSIDÉRANT la disponibilité de l'artiste IL EST PROPOSÉ PAR Renée-Anne Ouellet D'ADOPTER le projet de la visite de l'écrivaine Mme Andrée Poulain.		
12. Journées pédagogiques au service de garde CÉ. 11-12-09	IL EST PROPOSÉ PAR Pierre Pharand D'ADOPTER la programmation des journées pédagogiques au service de garde		
13. Voyage à Québec pour les 6 ^e année CÉ. 11-12-10	Présentation de la proposition du voyage à Québec IL EST PROPOSÉ PAR : Isabelle Guibord D'APPROUVER le voyage à Québec pour les classes de 6e année en juin 2011 Adopté à l'unanimité		
14. Sous comité cour d'école	Le sous-comité travaille très fort		
15. Sous-comité du projet éducatif :	Le sous-comité est formé des parents suivants : M. Marcel Pépin, Mme Isabelle Delage et de Mme Renée-Anne Ouellet.		
16. Lois d'accès à l'information 2011-2012	Les formulaires de la Loi d'accès à l'information ont été remis aux membres de CE. Ils doivent être remplis, et devront être remis à Madame Renaud.		
17. Liste des membres de CÉ	Dominique Charest, personnel enseignant Johanne Cassivi, personnel enseignant Pascal Dehoux, parent Tina Renaud, personnel de soutien Isabelle Guibord, technicienne éducation spécialisée Jean-Marc Mogé, technicien en service de garde Renée-Anne Ouellet, parent Marcel Pépin, parent Isabelle Delage, parent Pierre Pharand, parent Céline C.Renaud, directrice		

18. Programme Theâtrale comité de parents	Mme Delage, nous informe du programme, suite au courriel reçu d'un parent. L'information a déjà été remise aux enseignants.		
19. Parole du président	Merci pour votre confiance		
20. Programme aux membres du personnel	Belle rentrée, certains petits problèmes concernant des changements dans les choix des parents. (Ex : service de garde et autobus).		
21. Parole du représentant du comité de parents	La première réunion aura lieu mardi le 18 octobre 2011		
22. Parole de la représentante du EHDAA	Mme Anick Asselin sera la représentante pour l'école.		
23. Date de la prochaine réunion	Mardi le 8 novembre à 18 h 30		
24. Levée de la séance CÉ. 11-12-11	À 20 h 05, la levée de l'assemblée est proposée par Jean-Marc Mogé Résolution adoptée à l'unanimité.		
	Le président Marcel Pépin	La directrice Céline C. Renaud	